

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Les conditions météorologiques sont stables et froides favorisant l'accumulation des polluants dans les basses couches de l'atmosphère. La qualité de l'air se dégrade progressivement, principalement en raison des émissions de particules fines liées au chauffage, trafic routier et activités industrielles. Les concentrations de particules fines sont en hausse. Ce constat est particulièrement visible dans l'agglomération toulonnaise, le 30 décembre.

La qualité de l'air continuera de se dégrader le 31 décembre sur une large moitié ouest du territoire en raison d'une météo propice à l'accumulation des polluants. Ainsi, les particules fines continueront d'augmenter en particulier dans l'agglomération avignonnaise et sur le pourtour de l'étang de Berre.

Le niveau d'alerte sera déclenché pour le Var car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. L'épisode est de type : Combustion hivernale.

Procédures activées et degré de vigilance associé par département

Le : 30/12/2024



Le : 31/12/2024



- Pas de procédure
- Procédure d'information-recommandation : vigilance pour les personnes sensibles
- Procédure d'alerte Niveau 1 : vigilance tout public
- Procédure d'alerte Niveau 2 : vigilance renforcée tout public

Prévision de dépassement(s) de seuil(s) réglementaire(s) par polluant

Le : 30/12/2024				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
	50			

Départements
Alpes-de-Haute-Provence (04)
Hautes-Alpes (05)
Alpes-maritimes (06)
Bouches-du-Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Le : 31/12/2024				
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂	
	50			
	50*			
	50			

O₃ = ozone | PM₁₀ = particules taille < 10 µm | NO₂ = dioxyde d'azote | SO₂ = dioxyde de soufre – Seuil en µg/m³

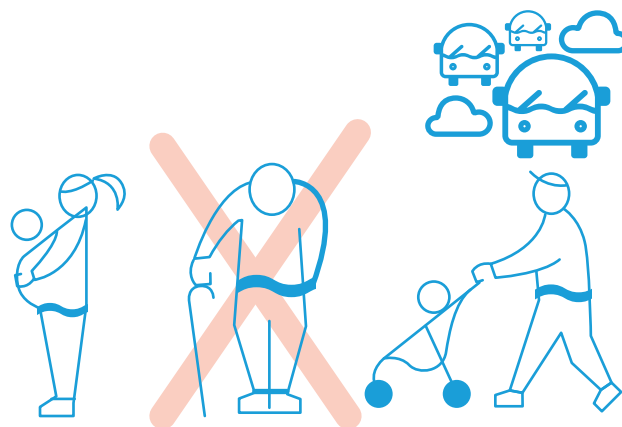
* Persistence du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

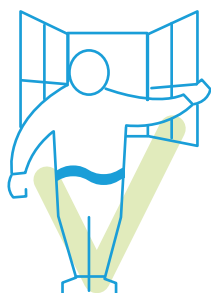
Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



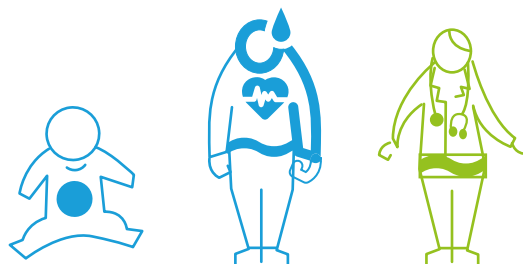
Evitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Evitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN EPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



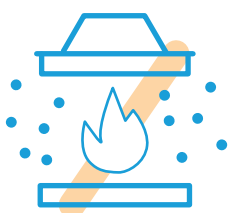
Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation
des appareils de combustion
de biomasse non performants



Reportez les épandages
agricoles de fertilisants
et les travaux du sol

des gestes
à adopter
toute
l'année !